

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 11 Décembre 2025

-Présents : -Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Mmes Laura OLIVIER, Sylviane LARDEUR et de Mr Yohann HANON (excusés)

-Secrétaire de la séance : -Mme Gaëlle SOURDEVAL.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Lundi 3 Novembre 2025 et approbation par le Conseil Municipal, Mr le Maire précise quelques points abordés ce jour- là :

- a. Le lampadaire solaire pour Watterdal est en attente de livraison. Il sera posé dès réception.
- b. Le radiant défectueux dans l'église St Martin sera remplacé dans les prochains jours.

2) L'ordre du jour est relu :

a) SENINGHEM, commune ambassadrice « Don d'Organes » : Mr le Maire donne la parole à Mme Sandrine DECERF qui présente à l'Assemblée, les démarches pour qu'une commune devienne ambassadrice « Don d'Organes ». C'est un acte de fraternité et de solidarité. De nombreux décès pourraient être évités. Chacun doit donner sa position et informer son entourage.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide que SENINGHEM devienne commune Ambassadrice du don d'Organes. Une information sera donnée dans le bulletin municipal.

b) Création d'une réserve communale de Sécurité Civile : Pour aider l'autorité municipale à remplir les missions d'alerte, d'information de la population, de prévention des risques, de soutien aux sinistrés ,.... ; la loi offre la possibilité aux communes de créer **une « réserve communale de sécurité civile »**, fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions du code général des collectivités territoriales. Cette réserve de sécurité civile s'appuie sur les solidarités locales. Son action est complémentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au Maire. Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation. Un acte d'engagement sera signé par chaque bénévole.

c) Reprise des concessions abandonnées dans le « vieux » cimetière : Mr le Maire informe l'assemblée que la procédure de reprise des concessions abandonnées arrive à son terme. Il convient à présent d'en définir l'organisation. Après échange avec les pompes Funèbres, il est proposé que le démontage des caveaux, le concassage, la mise en décharge soient réalisés par les employés communaux. Les pompes funèbres réaliseraient l'exhumation et la mise en sac des ossements pour un forfait de 140 € TTC par exhumation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette procédure et le tarif par exhumation.

Par ailleurs, il est proposé la pose de nouveaux caveaux afin d'éviter le remblai après reprise. Le coût d'une telle solution sera demandé.

d) Dossiers de demandes de Subventions DETR : Mr le Maire rappelle à l'assemblée la décision de réaliser en 2026 les éventuels travaux suivants : rénovation complète d'une 1ere partie de la rue Hamet et l'installation d'un citerne « Incendie » dans la zone artisanale de La Raiderie. Les dossiers DETR sont à déposer pour le 15 Décembre.

Concernant la rue Hamet, les travaux s'élèvent à 35 230.40€ HT. Le Conseil Départemental a déjà accordé 14 092€. La subvention DETR serait de 7046€ (20%).

Pour l'installation de la citerne Incendie à La Raiderie, le coût serait de 20 661 €. La subvention DETR serait de 5 165.25€ (25%) et celle du Département de 8 264.40€. Cette citerne serait posée sur le terrain des Ets Energie Bois (A Fichaux). Une convention de mise à disposition serait établie. Par ailleurs, la seconde entreprise participerait au reste à charge.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modalités de ces deux dossiers.

e) Questions diverses :

1. Mr le Maire rappelle à l'assemblée, **l'Arbre de Noël** le Vendredi 19 Décembre à 18h30. A la suite, les employés communaux recevront leur colis. Celui des Ainés (60) sera distribué à compter du Jeudi 18 Décembre.

2. Deux **décisions modificatives au Budget 2025** sont à prendre : la 1ere pour des créances douteuses d'un montant de 385€ et la seconde pour l'amortissement de tableaux numériques au RPI d'un montant de 1 020€. Elles sont acceptées à l'unanimité.

3. Les **Vœux de la Municipalité** seront finalement organisés **le Dimanche 11 JANVIER 2026 à 11h** à la salle « A SAUVAGE ». Quelques diplômes seront également remis lors de la cérémonie.

4. Le **chemin N°20, dit « Rue du Parc »** sera réouvert au public en début d'année 2026. Tous les propriétaires concernés ont été informés par courrier.

5. **Le bulletin Municipal** est en préparation, il sera distribué dans la deuxième semaine de Janvier.

Le Maire, C TELLIER.